



# FICHE DE SÉCURITÉ

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

# ENTREPRISE

## OBLIGATOIRES



### ENVIRONNEMENT

Les produits Floorcolor sont fabriqués suivant des procédures adaptées à la sauvegarde de l'environnement. Les conditionnements des produits Floorcolor sont recyclables.

### QUALITÉ DE FABRICATION

La fabrication de nos produits est conforme à notre cahier des charges.

### RÉGLEMENTATION COV

Selon la directive 2010 / 79 / UE, teneur maximale en COV (Composés Organiques Volatils).



# Équipements E.P.I.

## Tenue de travail obligatoire

### **E.P.I. STANDARD :**

Avant toute intervention sur chantier, notre personnel est équipé systématiquement de :

- T-shirt à manches longues
- Pantalon
- Chaussures de sécurité

## Poste de ponçage ou tronçonnage

**Équipements nécessaires :** E.P.I. standard,

Lunettes de protection, Gants de manutention, Casque anti-bruit, Masque anti-poussière.

## Poste de malaxage

**Équipements nécessaires :** E.P.I. standard,

Lunettes de protection, Gants vinyle/nitrile jetables ou de manutention, Masque approprié (à cartouche ou à filtre en fonction du produit à malaxer).

## Poste d'application

**Équipements nécessaires :** E.P.I. standard,

Genouillères, Gants vinyle/nitrile jetables ou de manutention.

**POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS SUR LES ÉQUIPEMENTS E.P.I.,  
MERCİ DE VOUS RÉFÉRER À LA FICHE DE SÉCURITÉ EHS.**

# Respect des lois

## Code de la route

Lors des déplacements, le respect du code de la route et de ses limitations de vitesse sont obligatoires ainsi que le respect des consignes de circulation au sein des entreprises où nous intervenons.

## Règlement

Chaque membre du personnel de l'entreprise a l'obligation de respecter le règlement intérieur ainsi que celui des entreprises où nous intervenons.

## Interdiction de fumer

Selon le Décret 2006-1386 du 15 novembre 2006, il est formellement interdit de fumer sur le lieu et le poste de travail ainsi que sur chantier et dans les véhicules de l'entreprise.

Il est cependant autorisé de fumer à l'extérieur des bâtiments dans les zones prévues à cet effet.

# Propreté

## Sur chantier

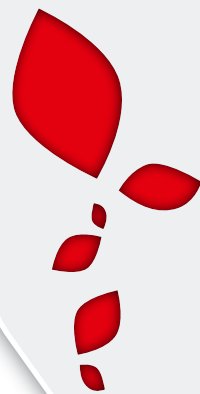
Il est impératif que nos chantiers soient propres chaque soir :

- Zone de travail rangée et balayée.
- Zone de travail délimitée par un balisage.
- Évacuation de nos déchets.

## Véhicules

Tous les véhicules de l'entreprise doivent être entretenus :

- Propreté intérieure : rangement de l'habitacle ainsi que du matériel à l'arrière.
- Propreté extérieure : nettoyage régulier du véhicule pour le respect de notre image.
- Révision à jour.



# INFORMATIONS

Ce document pourra être remis à l'inspecteur ou médecine du travail lors de tout litige ou contestation avec l'entreprise sur le non respect des consignes de sécurité sur le lieu de travail et sur la route.

**TOUT MANQUEMENT À CES CONSIGNES DE SÉCURITÉ SERA LOURDEMENT SANCTIONNÉ.**

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant le manque de protection E.P.I. **L'équipement est mis à votre disposition** dans l'entreprise sur simple demande et doit être présent dans les véhicules de notre société. **Chaque membre du personnel doit faire le point du matériel dont il dispose** et faire la demande express du matériel dont il a besoin.

Les **fiches de données sécurité** sont à votre disposition sur simple demande auprès de notre secrétariat ou sur le tableau d'affichage.

 [info@abcolor.design](mailto:info@abcolor.design)

[www.abcolor.design](http://www.abcolor.design)



## NOTRE AGENCE



Parc d'Activités du Moulin  
15, rue des Étains  
F - 25490 DAMPIERRE-LES-BOIS

SAS ABCOLOR - Résine ■ Peinture ■ Façade

SIRET : 818997 793 00018 - APE : 4399C

 **03 81 94 18 99**